

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Attribution de subventions dispositif de colorisation renforcée sur la commune de Cerizay commission du 2 juillet 2026

Décision D-2026-227

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil Communautaire en date du 14/04/2026 par laquelle il a été donné délégation à la Présidente de prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;
- **Vu** la délibération du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-B-2025-085 en date du mardi 09 septembre 2025, décidant la mise en place d'un dispositif renforcé AggloRénov et action collective "colorisation des façades" avec la commune de Cerizay : soutien financier et convention tripartite d'accompagnement administratif et financier ;
- **Vu** l'arrêté n°A-2026-27 du 21/04/2026 portant délégation de fonction et de signature à Philippe BARON, 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au logement et à l'habitat ;
- **Considérant** l'avis favorable de la commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 02 juillet 2026 ;
- **Considérant** l'avenant à la convention tripartite signée entre le porteur de projet, la Commune et la Communauté d'agglomération.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer à la Commune de Cerizay la subvention suivante pour le projet précisé ci-dessous :

N° convention	Propriétaires	Adresse Projet	Nbre de logts	Montant Agglo2B Réserve	Adresse du propriétaire
			1		

ARTICLE 2 : La Présidente ou toute personne habilitée à le représenter signera les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 22/07/2026

**Le vice-Président,
Monsieur Philippe BARON**

Transmis en préfecture le 30 JUIL. 2026

Notifié ou publié le 30 JUIL. 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

